



La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a complété dans son article 107, les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la collectivité.

INTRODUCTION

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

La commune de Langon dispose de 3 budgets :

- Le budget principal de la Commune
- Le budget annexe de la Régie municipale de l'eau
- Le budget annexe du Centre Culturel des Carmes

1. RAPPEL DU CONTEXTE

Le 19 décembre 2022 a eu lieu en Conseil Municipal le Débat sur les Orientations Budgétaires 2023 (DOB), lequel a permis de poser les axes prioritaires d'intervention des services pour l'année et les objectifs financiers qui ont préfiguré à la construction du budget primitif 2023.

La collectivité a décidé de voter son budget au 10 février 2023 et de le réaliser en utilisant la procédure de reprise anticipée des résultats issue de l'article L2311-5 du CGCT. Ainsi, elle peut reprendre ses résultats 2022 avant le vote du compte administratif. Cela permet de déposer plus rapidement les demandes de financement ainsi que de pouvoir débiter les projets.

LES PRIORITES DU BUDGET 2023

Les priorités d'action pour la commune sont :

- Une ville écologique et en adaptation permanente face aux enjeux du changement climatique.
- Une ville attractive et de projets.
- Une ville solidaire dans un contexte de crise sanitaire et sociale : action sociale, lutte contre la précarité, lien social, et structures de quartier.

Afin de garantir sur le long terme sa santé financière, la priorité sera donnée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement (hors énergies) tout en s'inscrivant dans une transition écologique avec notamment un plan d'économies d'énergie à court et moyen terme nécessitant la poursuite voire l'accélération de certains

investissements permettant à terme des économies substantielles. Afin de répondre à ce défi, la municipalité envisage une augmentation des taux d'imposition sur la fiscalité directe de 5%.

2. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

A la clôture de l'exercice 2022, les résultats prévisionnels du budget principal faisaient apparaître les montants suivant:

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	3 976 827,93
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (10 446 816,80 - 9 345 749,25)	1 101 067,55
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	2 875 760,38
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-666 781,74
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (2 505 139,65 - 2 573 857,55)	-68 717,90
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-598 063,84
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (440 982,63 - 922 829,43)	-481 846,80
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-1 148 628,54

lécide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	1 148 628,54
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	2 828 199,39
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

2.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT¹

CHAPITRES	RECETTES					
	BU 2021	BP 2022	CA 2022 Provisoire	BP 2023	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 363 857,41 €	2 875 045,49 €		2 828 199,39 €	21,98	-1,63
CHAP 013 ATTENUATION DE CHARGES	26 800,00 €	20 000,00 €	86 783,41 €	17 999,05 €	0,14	-10,00
CHAP 042 OPERATIONS D'ORDRE	20 000,00 €	20 000,00 €	67 981,27 €	20 000,00 €	0,16	0,00
CHAP 70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	360 600,59 €	359 999,51 €	450 182,79 €	311 900,00 €	2,42	-13,36
CH 73 IMPOTS ET TAXES	8 070 272,00 €	7 764 000,00 €	8 103 164,69 €	8 097 000,00 €	62,92	4,29
CHAP 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 115 900,00 €	1 287 900,00 €	1 406 353,95 €	1 341 531,56 €	10,42	4,16
CHAP 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	290 400,00 €	250 000,00 €	305 915,22 €	252 400,00 €	1,96	0,96
CHAP 76 PRODUITS FINANCIERS	500,00 €	50,00 €	2,25 €	50,00 €	0,00	0,00
CHAP 77 PRODUIT EXCEPTIONNELS	76 670,00 €		22 964,78 €			
CHAP 78 PROVISIONS		34 000,00 €				
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 325 000,00 €	12 610 995,00 €	10 443 348,36 €	12 869 080,00 €		2,05

Les recettes de la commune augmentent grâce à l'augmentation des taux d'imposition à 5%.

¹Le chapitre 002 – résultat reporté ou anticipé : il représente le report excédentaire des résultats de la commune de l'année antérieure.

Le chapitre 013 – Atténuation de charges : ce chapitre comprend les remboursements des rémunérations et charges du personnel titulaire suite aux arrêts maladie et accident de travail.

Le chapitre 042 – Opérations d'ordre : ce sont les travaux en régie (ce sont les travaux réalisés par le personnel communal et valorisés en investissement).

Le chapitre 70 – Produit des services du domaine et ventes : est enregistré à ce chapitre le montant des ventes (achat de concession dans les cimetières), prestations de services (services de restauration, garderie) et produits afférents aux activités annexes (redevance d'occupation du domaine public, piscine municipale).

Le chapitre 73 – Impôts et taxes : ce chapitre concerne principalement la fiscalité directe locale, l'attribution de compensation (versée par la Communauté de Communes suite au transfert de compétence et à la taxe professionnelle), la taxe sur la consommation finale d'électricité et la taxe sur les droits de mutation.

Le chapitre 74 – Dotations et participations : ce sont principalement les dotations de l'état (dotation forfaitaire et de solidarité rurale, les compensations au titre des exonérations).

Le chapitre 75 – Revenus des immeubles : sont inscrits à ce chapitre les revenus liés aux loyers communaux.

Le chapitre 76 – Produits financiers : ils sont issus de parts sociales détenues par la commune.

Le chapitre 77 – Produits exceptionnels : ce sont les cessions et les annulations des admissions en non-valeur.

Concernant les recettes de ses services aucune augmentation des tarifs n'est prévue.

LES TAUX D'IMPOSITION

Les taux d'imposition augmentent de 5% afin de maintenir la santé financière de la commune et faire face à la crise énergétique et l'inflation.

	Pour mémoire taux 2022	Proposition de Taux 2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	40,86%	42,90%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	54,89%	57,63%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de taxe d'habitation sur les logements vacants	11,24%	11,80%

EPARGNE BRUTE (CAF) ET EPARGNE NETTE

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute (CAF) représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cette capacité d'autofinancement doit permettre de couvrir en priorité le remboursement de la dette en capital et, au-delà, les dépenses d'équipements.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement nette permet de chiffrer, après remboursement du capital des emprunts, les réserves disponibles pour financer les dépenses d'équipement.

Pour rappel, en 2021, la CAF brute était de 1 549 000€ et la CAF nette représentait 943 000€.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT²

DEPENSES						
CHAPITRES	BU 2021	BP 2022	CA 2022 Provisoire	BP 2023	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 175 530,00 €	3 250 000,00 €	2 610 632,01 €	3 908 200,00 €	30,37	20,25
CHAP 012 CHARGES PERSONNEL	4 969 712,00 €	5 028 500,00 €	5 028 158,37 €	5 397 996,00 €	41,95	7,35
CHAP 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS		0,00 €	2 599,00 €	3 500,00 €	0,03	
CHAP 022 DEPENSES IMPREVUES	100 000,00 €	100 000,00 €				
CHAP 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 909 303,00 €	2 103 495,00 €		1 566 579,00 €	12,17	-25,52
CHAP 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	360 000,00 €	360 000,00 €	365 959,52 €	420 000,00 €	3,26	16,67
CHAP 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 573 155,00 €	1 570 000,00 €	1 211 342,80 €	1 427 876,00 €	11,10	-9,05
CHAP 66 CHARGES FINANCIERES	120 000,00 €	107 500,00 €	99 351,95 €	86 929,00 €	0,68	-19,14
CHAP 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 500,00 €	11 500,00 €	17 026,82 €	8 000,00 €	0,06	-30,43
CHAP 68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	105 800,00 €	80 000,00 €	10 678,78 €	50 000,00 €	0,39	-37,50
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 325 000,00 €	12 610 995,00 €	9 345 749,25 €	12 869 080,00 €		2,05

² Le chapitre 011 – Charges à caractère général : Il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement des structures et services (eau, électricité, chauffage, fournitures, entretien des bâtiments et voirie, assurances, fournitures scolaires...).

Le chapitre 012 – Charges de personnel : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Le chapitre 014 – Atténuations de produits : il comprend par exemple les dégrèvements sur les logements vacants.

Le chapitre 022 – Dépenses imprévues : ce sont des crédits pour des dépenses non prévues en fonctionnement

Le chapitre 023 – virement à la section d'investissement : représente le budget qui a pu être dégagé pour l'investissement

Le chapitre 042 - Opérations d'ordre : Il s'agit des dotations aux amortissements.

Le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : Il s'agit des dépenses afférentes au financement des services obligatoires (Services d'incendie et de secours, des ordures ménagères, des transports scolaires), des subventions versées aux associations et budgets annexes et le versement des indemnités aux élus.

Le chapitre 66 – Charges financières : ce chapitre comprend les remboursements des intérêts de la dette.

Le chapitre 67 : Charges exceptionnelles : Il retrace les titres annulés sur l'exercice antérieur et des autres charges exceptionnelles.

Le chapitre 68 – Dotations aux provisions : ce sont des provisions pour des créances douteuse et des contentieux en cours

La collectivité est confrontée à un niveau élevé d'incertitudes généré par le contexte actuel ayant un impact sans précédent sur les dépenses de fonctionnement.

EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNELS

Le budget des charges de personnels représente 49.6% du budget de la commune (hors opérations d'ordre).

La progression par rapport au budget 2022 est essentiellement liée à des éléments « contraints » qui influent sensiblement sur le rythme d'évolution (décisions gouvernementales de revalorisation des grilles indiciaires, avancements d'échelon automatiques, avancements de grade et promotions internes, révision du régime indemnitaire).

2.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle regroupe toutes les dépenses impactant la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels et des travaux sur des structures existantes ou en cours de création.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT³

RECETTES						
CHAPITRES	BU 2021	BP 2022	CA 2022 Provisoire	BP 2023	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 909 303,00 €	2 103 495,00 €		1 566 579,00 €	32,37	-25,52
CHAP 024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00 €	3 960,00 €			0,00	
CHAP 040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	360 000,00 €	360 000,00 €	365 959,52 €	420 000,00 €	8,68	16,67
CHAP 10 DOTATIONS FONDS DIV ET RESERVES	982 628,00 €	1 097 917,00 €	1 240 458,74 €	1 568 629,00 €	32,41	42,87
CHAP 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	432 838,00 €	237 354,00 €	398 721,39 €	484 892,00 €	10,02	104,29
CHAP 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 270 000,00 €	1 100 000,00 €	500 000,00 €	800 000,00 €	16,53	-27,27
CHAP 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
CHAP 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 400,00 €					
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 964 169,00 €	4 902 726,00 €	2 505 139,65 €	4 840 100,00 €		-1,28

Au niveau des recettes d'investissement, la commune a fait de nombreuses demandes de financement auprès de multiples partenaires. Dans l'attente des réponses de ces subventions, elle a prévu un emprunt de 800 000€.

Pour rappel, la commune n'avait pas contracté de prêt en 2021.

³ Le chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement : représente le budget qui a pu être dégagé du fonctionnement.

Le chapitre 024 – Produits des cessions : ce sont les recettes liées aux ventes.

Le chapitre 040 - Opérations d'ordre : Il s'agit des dotations aux amortissements et des opérations liées aux cessions.

Le chapitre 10 – Dotations fonds divers et réserves : il comprend le Fond de Compensation de la TVA, la taxe d'aménagement et l'article 1068, qui est reporté de l'exercice précédent pour couvrir le besoin de financement des investissements.

Le chapitre 13 – Subventions d'investissement : ce sont les subventions versées principalement par l'Etat, la Région et le Département pour les travaux menés par la commune.

Le chapitre 16 – Emprunts : représente les emprunts réalisés au cours de l'exercice.

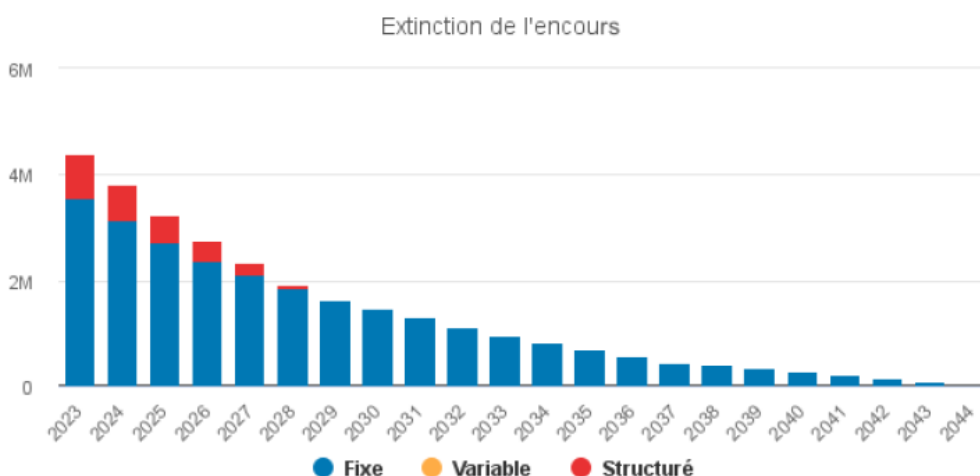
Le chapitre 27 – Autres immobilisations financières : remboursement de prêts (partie capital)

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT⁴

DEPENSES						
CHAPITRES	BU 2021	BP 2022	CA 2022 Provisoire	BP 2023	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	633 983,38 €	602 023,84 €		666 781,74 €	13,78	10,76
CHAP 020 DEPENSES IMPREVUES	50 000,00 €	100 000,00 €				
CHAP 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	20 000,00 €	20 000,00 €	67 981,27 €	20 000,00 €	0,41	0,00
CHAP 10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES			213 026,68 €			
CHAP 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	610 000,00 €	605 000,00 €	599 275,87 €	575 000,00 €	11,88	-4,96
CHAP 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	147 937,12 €	564 426,00 €	9 096,00 €	832 133,00 €	17,19	47,43
CHAP 204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	17 600,00 €	20 000,00 €				
CHAP 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 484 648,50 €	2 976 276,16 €	1 671 392,09 €	2 716 185,26 €	56,12	-8,74
CHAP 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	15 000,00 €	13 085,64 €	30 000,00 €	0,62	100,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 964 169,00 €	4 902 726,00 €	2 573 857,55 €	4 840 100,00 €		-1,28

La commune maintient ses investissements avec une enveloppe budgétaire d'environ 3 370 000€. Les gros projets pour 2023 seront sur la rénovation d'investissement des bâtiments communaux et de l'éclairage public, la mise en accessibilité et en sécurité des bâtiments, la rénovation de voiries, le développement des systèmes informatiques et d'information et l'achat d'équipement pour le travail des services.

NIVEAU D'ENDETTEMENT ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT AU 01/01/2023



Le remboursement du capital de la dette s'élève à 570 187.57€ avec une charge d'intérêts de 87 673.51€

Le profil d'extinction de la dette est favorable à la collectivité. La commune n'a contracté aucun emprunt toxique.

Sur 14 prêts, 10 sont à taux fixe et 4 seulement sont à des taux structurés.

Le capital restant dû au 01 janvier 2023 est de 4 390 579.77€.

Au niveau de la capacité de désendettement, il s'agit de savoir en combien d'années la commune est en mesure de rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut.

⁴ Le chapitre 001 – résultat reporté ou anticipé : il représente le déficit d'investissement de la commune de l'année antérieure

Le chapitre 020 – dépenses imprévues : ce sont des crédits pour des dépenses non prévues en investissement

Le chapitre 040 – Opérations d'ordres : ce sont les travaux en régie (ce sont les travaux réalisés par le personnel communal et valorisés en investissement).

Le chapitre 16 – Emprunts : il concerne le remboursement du capital de la dette.

Le chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : ce chapitre concerne des frais d'études, des frais de réalisation de documents d'urbanisme, des achats de logiciel.

Le chapitre 204 – Subventions d'équipements versées : ce sont des crédits versés à l'EPCI sur des opérations précises.

Le chapitre 21 – Immobilisations corporelles : il correspond aux principaux travaux de la commune.

Le chapitre 23 – Immobilisations en cours : il correspond aux travaux non terminés au cours de l'exercice.

Une capacité de désendettement inférieure à 5 ans est un signe d'endettement faible, entre 5 et 10 c'est un signe d'endettement moyen, entre 10 et 15 est un signe d'endettement fort et au-dessus de 15 il est considéré comme alarmant.

Rappel : le ratio pour la collectivité pour 2021 est de 3 années, ce qui démontre un endettement faible. La moyenne pour les communes de même strate est de 5,2 années.

LES PRINCIPAUX RATIOS

- 1 Dépenses réelles de fonctionnement/population : 1 445
- 2 Produit des impositions directes/population : 595
- 3 Recettes réelles de fonctionnement /population : 1 334
- 4 Dépenses d'équipement brut/population : 365
- 5 Encours de la dette/population : 584
- 6 DGF/population : 70

3. LE BUDGET DE LA REGIE MUNICIPALE DE L'EAU

A la clôture de l'exercice 2022, les résultats prévisionnels du budget de la régie municipale de l'eau faisaient apparaître les montants suivant :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	628 359,54
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (1 026 815,74 - 885 656,88)	141 158,86
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	487 200,68
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	643 759,81
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (947 413,83 - 171 105,57)	776 308,26
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-132 548,45
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (26 244,00 - 695 036,61)	-668 792,61
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-25 032,80

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	25 032,80
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	603 326,74
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

3.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES							
CHAPITRES	BU 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022 PROVISoire	BP 2023	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	618 025,42 €		487 200,68 €		603 326,74 €	40,68	23,84
CHAP 013 ATTENUATION DE CHARGES				505,82 €			
CHAP 042 OPERATIONS D'ORDRE	51 000,00 €	57 717,41 €	51 000,00 €	39 589,36 €	51 000,00 €	3,44	0,00
CHAP 70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	780 974,58 €	911 898,46 €	799 999,32 €	984 815,53 €	828 673,26 €	55,88	3,58
CHAP 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		1 444,50 €		1 388,85 €			
CHAP 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1,14 €		7,84 €			
CHAP 77 PRODUIT EXCEPTIONNELS		3 579,79 €		508,34 €			
CHAP 78 REPRISES PROVISIONS			93 500,00 €				
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 450 000,00 €	974 641,30 €	1 431 700,00 €	1 026 815,74 €	1 483 000,00 €		3,58

Suite à la hausse des tarifs, les recettes réelles de fonctionnement connaissent une progression.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
CHAPITRES	BU 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022 PROVISOIRE	BP 2023	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	568 300,00 €	390 388,67 €	573 000,00 €	426 402,42 €	696 404,00 €	46,96	21,54
CHAP 012 CHARGES PERSONNEL	261 215,00 €	247 999,69 €	296 100,00 €	249 807,18 €	324 689,00 €	21,89	9,66
CHAP 022 DEPENSES IMPREVUES	30 000,00 €		40 000,00 €		40 000,00 €	2,70	0,00
CHAP 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	198 955,34 €		163 227,32 €		110 403,39 €	7,44	-32,36
CHAP 042 OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	152 000,00 €	151 017,56 €	152 000,00 €	168 292,15 €	172 000,00 €	11,60	13,16
CHAP 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	49 200,00 €	22 309,01 €	49 000,00 €	3 473,84 €	49 000,00 €	3,30	0,00
CHAP 66 CHARGES FINANCIERES	3 579,66 €	1 451,95 €	3 372,68 €	3 372,68 €	20 203,00 €	1,36	499,02
CHAP 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	52 750,00 €	19 696,37 €	45 000,00 €	20 706,98 €	45 300,61 €	3,05	0,67
CHAP 68 PROVISIONS	134 000,00 €	93 481,11 €	110 000,00 €	13 601,63 €	25 000,00 €	1,69	-77,27
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 450 000,00 €	926 344,36 €	1 431 700,00 €	885 656,88 €	1 483 000,00 €		3,58

Le budget des dépenses de fonctionnement du service de l'eau est impacté également par l'inflation et la crise énergétique en 2023 avec une hausse importante.

3.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES							
CHAPITRES	BU 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022 PROVISOIRE	BP 2023	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					643 759,81 €		
CHAP 021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	198 955,34 €		163 227,32 €		110 403,39 €	9,79	-32,36
CHAP 040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	152 000,00 €	151 017,56 €	152 000,00 €	168 292,15 €	172 000,00 €	15,26	13,16
CHAP 10 DOTATIONS FONDS DIV ET RESERVES	336 655,66 €	336 655,66 €	179 121,68 €	179 121,68 €	25 032,80 €	2,22	-86,02
CHAP 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					26 244,00 €	2,33	
CHAP 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	60 000,00 €		250 000,00 €	600 000,00 €	150 000,00 €	13,30	-40,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	747 611,00 €	487 673,22 €	744 349,00 €	947 413,83 €	1 127 440,00 €		51,47

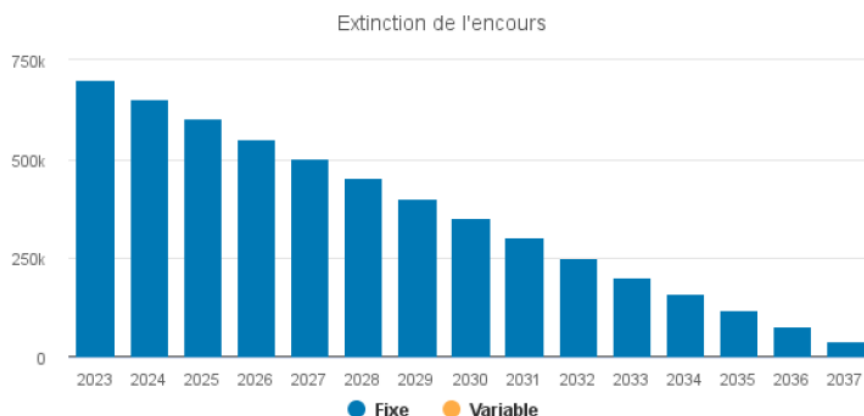
La collectivité n'ayant plus de subventions, les dépenses d'équipements sont couvertes par ses ressources propres et par l'emprunt. Le service de l'eau a contracté un prêt de 600 000€ en 2022 à taux fixe.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES							
CHAPITRES	BU 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022 PROVISOIRE	BP 2023	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	246 517,85 €		132 548,45 €				
CHAP 020 DEPENSES IMPREVUES	20 000,00 €		20 000,00 €		20 000,00 €	1,77	0,00
CHAP 040 OPERATIONS D'ORDRE	51 000,00 €	57 717,41 €	51 000,00 €	39 589,36 €	51 000,00 €	4,52	0,00
CHAP16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 000,00 €	10 000,00 €	11 000,00 €	10 000,00 €	51 000,00 €	4,52	363,64
CHAP 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 575,00 €	5 575,00 €	7 561,00 €	1 440,00 €	5 000,00 €	0,44	-33,87
CHAP 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	410 518,15 €	300 411,41 €	522 239,55 €	120 076,21 €	1 000 440,00 €	88,74	91,57
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	747 611,00 €	373 703,82 €	744 349,00 €	171 105,57 €	1 127 440,00 €		51,47

Le service de l'eau poursuit au budget ses travaux engagés comme le renouvellement de canalisation inscrits sur plusieurs années à hauteur de 550 000€, travaux de sectorisation, mini-pelle et divers matériels.

DETTE DE L'EAU AU 01/01/2023



Le remboursement du capital de la dette s'élève à 50 000€ avec une charge d'intérêts de 17 605.26€

Le profil d'extinction de la dette est favorable au service. La régie municipale de l'eau n'a contracté que 2 emprunts.

Le capital restant dû au 01 janvier 2023 est de 702 500€.

4. LE BUDGET DU CENTRE CULTUREL DES CARMES

A la clôture de l'exercice 2022, les résultats prévisionnels du budget du Centre Culturel des Carmes faisaient apparaître les montant suivant :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	44 737,80
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (524 730.66 - 512 036.48)	12 694,18
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	32 043,62
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	7 548,93
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (7 555,00 - 6 209.57)	1 345,43
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	6 203,50
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 888.47)	-888,47
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	6 660,46

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	44 737,80
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

4.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES							
CHAPITRES	BU 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022 PROVISoire	BP 2023	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	26 765,20 €		32 043,62 €		44 737,80 €	7,34	39,62
CHAP 013 ATTENUATION DE CHARGES		8 823,48 €		11 288,64 €			
CHAP 70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	25 000,80 €	28 916,51 €	39 999,38 €	70 440,88 €	54 968,20 €	9,02	37,42
CHAP 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	510 000,00 €	412 000,00 €	510 000,00 €	443 000,00 €	510 000,00 €	83,65	0,00
CHAP 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €	0,94 €		1,14 €			
CHAP 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	90,00 €					
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	561 766,00 €	449 830,93 €	582 043,00 €	524 730,66 €	609 706,00 €		3,61

Le Centre Culturel reste prudent concernant ses recettes de billetterie malgré la reprise des spectacles.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
CHAPITRES	BU 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022 PROVISOIRE	BP 2023	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	212 031,16 €	124 467,40 €	227 343,00 €	190 864,41 €	265 100,00 €	43,48	16,61
CHAP 012 CHARGES PERSONNEL	312 035,00 €	289 583,61 €	321 500,00 €	304 613,75 €	317 765,00 €	52,12	-1,16
CHAP 022 DEPENSES IMPREVUES	1 500,00 €		1 500,00 €			0,00	-100,00
CHAP 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 499,84 €		4 000,00 €		4 141,07 €	0,68	3,53
CHAP 042 OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 000,00 €	6 842,34 €	7 000,50 €	7 555,00 €	10 000,00 €	1,64	42,85
CHAP 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 200,00 €	9 002,37 €	9 200,00 €	9 003,32 €	11 700,00 €	1,92	27,17
CHAP 66 CHARGES FINANCIERES	200,00 €		199,50 €		200,00 €	0,03	0,25
CHAP 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 300,00 €	14 656,79 €	11 300,00 €		799,93 €	0,13	-92,92
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	561 766,00 €	444 552,51 €	582 043,00 €	512 036,48 €	609 706,00 €		4,75

Les spectacles reprennent et nous espérons une saison culturelle réussie.

4.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES							
CHAPITRES	BU 2021	CA 2021	BU 2022	CA 2022 PROVISOIRE	BP 2023	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	9 782,16 €		6 203,50 €		7 548,93 €		
CHAP 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 499,84 €		4 000,00 €		4 141,07 €	19,09	3,53
CHAP 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	7 000,00 €	6 842,34 €	7 000,50 €	7 555,00 €	10 000,00 €	46,10	42,85
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	19 282,00 €	6 842,34 €	17 204,00 €	7 555,00 €	21 690,00 €		26,08

Les recettes du Centre Culturel en investissement sont des opérations d'ordre, ce sont les amortissements des équipements achetés antérieurement.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES							
CHAPITRES	BU 2021	CA 2021	BU 2022	CA 2022 PROVISOIRE	BP 2023	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE							
CHAP 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 282,00 €	10 421,00 €	17 204,00 €	1 800,65 €	21 690,00 €	100,00	26,08
CHAP 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				4 408,92 €			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	19 282,00 €	10 421,00 €	17 204,00 €	6 209,57 €	21 690,00 €		26,08

Le Centre Culturel va réaliser des achats pour améliorer les équipements de la salle spectacle.

5. MONTANT REEL DU BUDGET CONSOLIDE (ET DES BUDGETS ANNEXES) – Compte administratif 2021

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 018 915,03	4 129 152,26	783 441,34	1 106 321,43
RECETTES	6 018 915,03	3 404 743,47	690 975,00	1 923 196,56
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	14 422 286,17	10 568 012,56	0,00	3 854 273,61
RECETTES	14 422 286,17	14 786 095,87	0,00	-363 809,70
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	20 441 201,20	14 697 164,82	783 441,34	4 960 595,04
TOTAL GENERAL DES RECETTES	20 441 201,20	18 190 839,34	690 975,00	1 559 386,86

Pour rappel, le total des budgets de la commune (principal, service de l'eau et Centre Culturel des Carmes) était de 14 697 164.82€ en dépenses et 18 190 839.34€ en recettes.